

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents: Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon: M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mille Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRÉSSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME Deluz: Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine**: M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE La **Vèze**: M. Jacques CURTY **Larnod**: Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle**: M. Daniel HUOT **Marchaux**: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin**: M. Daniel PARIS **Miserey-Salines**: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) Routelle: M. Claude SIMÓNIN Saône: Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Thoraise: M. Jean-Michel MAY Torpes M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean-ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalèze: M. Christophe CURTY Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT Gennes: Mme Maryse MILLET La Chevillotte: M. Jean PIQUARD Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mamirolle: M. Robert POURCELOT Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

#### Procurations de vote :

Mandants: H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), JM. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

Mandataires: N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, JF. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, JM. GIRERD, JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN

#### Délibération n°2013/002236

Rapport n°2.1 - Marché négocié avec mise en concurrence préalable relatif à la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature

# Marché négocié avec mise en concurrence préalable relatif à la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature

Rapporteur: Yves GUYEN, Vice-Président

<u>Commission</u>: Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant de l'AP : 23 525 901 €
« Acquisition de bus et matériels embarqués »	Montant prévu au BP 2013 : 2 184 213 €
Budget Annexe Transports	Montant de l'opération : 980 000 €

#### Résumé:

Il est proposé de lancer un marché négocié avec mise en concurrence préalable (articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics) afin d'acquérir des matériels embarqués en vue d'équiper les bus du réseau de transports urbains.

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans et sera constitué de 8 lots.

## I. Objet du marché

La consultation proposée concerne la fourniture de matériels embarqués destinés à équiper les bus du réseau de transports GINKO.

Le marché est destiné :

- à l'équipement complet de 24 bus moyenne capacité et standards, 2 bus articulés et 4 véhicules PMR,
- au renouvellement de la vidéo sur 45 bus standards et 15 bus articulés,
- à l'équipement en vidéo de 5 bus supplémentaires par an pour poursuivre l'équipement du parc, soit un total de 20 véhicules sur la durée du marché.

#### II. Modalités de dévolution

Le marché sera composé de 8 lots :

- lot n°l : Switch Ethernet (gestion des communications entre les différents équipements du Système d'Aide à l'Exploitation),
- lot n°2 : PC industriels (gestion vidéosurveillance, annonce des arrêts et info.voyageurs),
- lot n°3 : caméras IP (vidéosurveillance),
- lot n°4: dièdres informations voyageurs (écrans TFC),
- lot n° 5 : matériel audio (amplificateurs),
- lot n°6: matériel électronique (composants et câblages),
- lot n°7 : matériel radio VHF (relie la radio du véhicule au PC de régulation),
- lot n°8 : cellules de comptage voyageurs (comptage des voyageurs en montée).

Le montant estimatif du marché, tous lots confondus, s'élève à 980 K€.

#### III. Forme et durée du marché

Le marché de fourniture de matériels embarqués est consenti pour une durée de 4 ans. Compte tenu du montant estimé, la consultation est réalisée selon la procédure du marché négocié avec mise en concurrence préalable en application des articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics.

# A la majorité, 9 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence préalable pour la fourniture de matériels embarqués pour les bus du réseau de transports urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 104 Contre: 0 Abstentions: 9

Préfecture de la Région Franche-Conné Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DRCT

Reçu le - 7 OCT. 2013